CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
FO
UD Ille-et-Vilaine

RENNES 21 janvier

CPPAP N° 1025 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €
INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°258
PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

JANV. 2024 N°258 Au sommaire

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

"Toi si tu étais le Bon Dieu,
Tu serais pas économe de ciel bleu,
Mais tu n'es pas le Bon Dieu,
Toi tu es beaucoup mieux,
Tu es un homme."

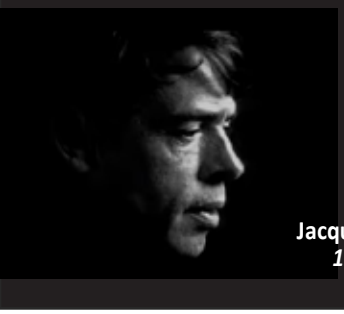
Jacques BREL
1929-1978

Un coin de ciel bleu

Macron a remanié, Macron a causé mais rien n'a changé.

Pitoyable casting, pitoyable scénario dont à l'avance, on connaît la fin ou plutôt la finalité : une politique austéritaire dans le cadre d'une démocratie blindée qui ouvre la voie à un recul des libertés sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Comme le disait Albert Camus « *quand une démocratie est malade, le fascisme vient à son chevet mais ce n'est pas pour prendre de ses nouvelles* ».

La situation peut se résumer ainsi : la fortune des 5 personnes les plus riches au monde a grimpé de 114 % depuis 2020. Chaque heure, cette fortune augmente de 14 millions de dollars ! De l'autre côté du miroir, 47%, autrement dit, près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de 6,85 dollars par jour. En France, ce sont plus de 9 millions de personnes qui se situent sous le seuil de pauvreté et chaque année des dizaines de milliers de familles s'ajoutent à ce triste bilan.

Cette injustice fondamentale est socialement potentiellement explosive et c'est pour cette raison que les puissants de ce monde et leurs soutiens politiques n'ont de cesse de faire diversion pour tenter de diviser les travailleurs.

Les idées racistes, antisémites, discriminatoires ont cette vocation ainsi que les nationalismes et les guerres.

Face à cette barbarie qui n'est pas nouvelle dans l'histoire, nos armes, celles de ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre, sont toujours les mêmes : la solidarité, la combativité, la lucidité et la démocratie à la base.

Plus que jamais en 2024, notre Union Départementale entend, à sa mesure, être un outil au service des travailleurs pour chasser les nuages sombres de la régression sociale et démocratique, et faire émerger un coin de ciel bleu.

Vive la vie, vive la pensée libre, vive la sociale !
Vive la CGT Force-Ouvrière !
Rennes, le 22 janvier 2024
Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

L'histoire du salariat

Né avec la révolution industrielle aux XVIIIe et XIXe siècles, le salariat évolue en se fracturant en sous-ensembles sous la pression d'un chômage toujours omniprésent, induisant exclusion, précarité et petits boulots.

Aux temps modernes (XVIe-XVIIIe siècles), le salaire des brassiers, manouvriers, journaliers (paysans), mais aussi des domestiques, des valets, des apprentis était fort mince : une petite fraction de la récolte ou quelques pièces de monnaie. Le philosophe anglais John Locke écrit en 1696 : "La part de l'ouvrier agricole, étant rarement plus qu'une maigre subsistance, ne donne jamais à ce groupement humain le temps ou l'occasion d'élever ses pensées plus haut ou de lutter avec les plus riches pour leur disputer leur part, sauf lorsqu'une détresse commune ou d'importance les unit en un seul ferment universel, leur faisant oublier le respect et les rend assez téméraires pour vouloir se tailler leur part à la force des armes."

Avec la révolution industrielle du XIXe siècle, la main-d'œuvre ouvrière est désormais rassemblée dans un même lieu, l'usine. Arrive le salariat moderne. L'ouvrier est payé en fin de journée, puis en fin de semaine, en liquide. Dans ce siècle, le salaire est défini comme un prix et, comme n'importe quel autre prix, il est soumis aux fluctuations de l'offre et de la demande, donc de la concurrence.

Le salariat contemporain

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la donne change. Les idées de Keynes font écho : le capitalisme a besoin pour fonctionner d'une demande forte et régulière de la consommation. Il faut que la production soit assurée, en faisant en sorte que l'emploi nécessaire y soit affecté. Et il faut compter avec les salaires. Pour Keynes, cela implique un certain interventionnisme de l'État. En matière salariale, l'application des principes keynésiens conduira à une double mutation. D'une part, l'instauration de mécanismes de protection sociale qui aboutissent au financement par les entreprises, directement ou par le biais de l'impôt, de revenus sociaux hors des salaires directs. Sera instituée aussi la fixation d'une sorte de norme salariale minimale par la loi (Smic), de même que par le contrat (généralisation des conventions collectives, incitation à la recherche d'accords interprofessionnels).

Depuis une trentaine d'années, certains libéraux, visant la baisse du « coût du travail », vantent des systèmes autres que le salariat, et peu importe ce que cela implique comme aggravation de la précarité pour le travailleur. La loi Madelin de 1993 a ainsi participé à encourager, à travers la fiscalité, les salariés à se mettre à leur compte, souvent tout en continuant à travailler pour leur entreprise, mais de façon indépendante. Dix ans plus tard c'est devenu le credo des gouvernements glorifiant le statut d'« auto-entrepreneurs », qui cependant s'auto-exploitent, ne pouvant souvent s'octroyer qu'une rémunération de misère. Dès 1985, Yvon Gattaz, alors président du CNPF, parlait de la création d'emplois "à contraintes allégées" ! Prendra également forme le concept d'emplois sans salaire en Grande-Bretagne et celui des emplois à 4-5 euros l'heure en Allemagne...

Publié le 2 août 2020 / L'Info Militante

Le Manifeste du Parti communiste

Dans son livre, Karl Marx écrit : *"La disparition des fonctions économiques de la famille patriarcale au moment de l'industrialisation a créé une société de masse. Ce phénomène a transformé les gens qui travaillaient en une masse d'individus égaux non différenciés."*

Manifestation pour la sauvegarde des emplois d'Easydis à Gaël

Vendredi 22 décembre

Manifestation en soutien aux salariés de la plateforme logistique Easydis, filiale du groupe Casino, à Gaël aux côtés de l'intersyndicale, de politiques (maires) et de citoyens.

Jeudi 18 janvier

Rassemblement Prud'hommes

Devant la cité judiciaire de Rennes, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée du conseil des prud'hommes.

Nous avons déployé une banderole en défense de la justice prud'homale et nous avons expliqué que les propos du ministre Lemaire visant à réduire drastiquement le délai de contestation d'un licenciement étaient très inquiétants pour les salariés.

Propos et propositions qui pourraient figurer dans une nouvelle loi travail particulièrement régressive annoncée pour le printemps par Macron...

Français, immigrés
mêmes patrons mêmes combats !

La loi immigration, adoptée au prix de concessions inadmissibles du gouvernement, bafoue les principes républicains d'égalité et de solidarité.

FO dénonce les manœuvres bassement politiciennes qui ont prévalu à l'adoption de cette réforme.

Le gouvernement avait la possibilité de retirer un texte qui lui avait totalement échappé. Mais il a préféré, tout comme pour la réforme desretraites, s'obstiner au prix de compromissions indignes, pour faire adopter une réforme inutile et dangereuse pour la démocratie.

FO dénonce un texte discriminatoire et stigmatisant qui porte atteinte aux droits fondamentaux des étrangers en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité. Il introduit une forme de priorité nationale contraire à nos principes républicains.

FO dénonce un texte profondément inégalitaire.
Il contient des mesures inacceptables comme la fixation de quotas annuels d'immigration, des conditions plus restrictives pour les réfugiés, le rétablissement du délit de séjour irrégulier. Il instaure également une caution pour les étudiants étrangers.

Par ailleurs, le principe d'universalité des allocations familiales, déjà altéré, reçoit un nouveau coup de massue avec cette loi qui conditionne désormais leur versement pour les étrangers à une durée minimum de présence sur le territoire. Il en va de même pour les APL. Avec cette réforme, des travailleurs vont donc cotiser au système de protection sociale sans pouvoir bénéficier de leurs droits du seul fait qu'ils sont étrangers !

Pour FO, ces dispositions instaurent une inégalité de traitement fondé sur l'origine, ce qui est totalement inacceptable !

FO dénonce également la mesure exceptionnelle de régularisation. Le cas par cas et l'arbitraire des préfectures sont sanctuarisés.

Pour FO, tous les travailleurs doivent être régularisés ! Ce texte, le plus régressif de ces 40 dernières années, contient, de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles.

FO exige le retrait pur et simple de ce texte indigne et porteur de régression sociale et démocratique.

LU DANS LA PRESSE

Immigration *"Oui je suis issu d'ailleurs !"*

Venu d'ailleurs ! À ce jour, je refuse catégoriquement de remettre en question mon identité et mes origines. Chacun des aspects de ma personne est arboré avec fierté, exposé à quiconque souhaite le découvrir. Oui, je suis issu d'ailleurs, car à cette époque, choisir une université en Europe représentait la clé d'une réussite majeure, une conviction profondément ancrée chez mon père.

Mon intégration s'est déroulée sans heurt, réussissant à assimiler tous les codes nécessaires pour vivre pleinement et partager des valeurs. Durant les années 70-80, je n'ai jamais été considéré comme étranger, probablement grâce à la bienveillance d'un milieu universitaire habituellement préservé des préjugés et de la haine.

Tel un poisson dans l'eau, j'ai milité au sein de l'union des étudiants marocains, collaborant étroitement avec l'UNEF de l'époque pour défendre les droits des étudiants et des travailleurs immigrés.

À cette époque, je me fondais parfaitement dans mon environnement. Ayant obtenu la nationalité française, j'ai contribué à la société en tant qu'enseignant et syndicaliste. Néanmoins, aujourd'hui, je me sens de plus en plus étranger. Je pensais que les idées portées par une infime minorité ne pourraient jamais prévaloir dans un pays prônant les valeurs de liberté, égalité et fraternité.

Je me suis trompé. Le peuple français est trompé par une classe politique plus encline à rechercher le pouvoir et la richesse qu'à défendre les valeurs de la République, sociale, humaine et solidaire. L'adoption de cette énième loi sur l'immigration referme le piège sur eux. C'est un moment charnière vers un autre monde, où la fraternité, la liberté et l'égalité risquent de devenir de lointains souvenirs.

Si une telle loi sur l'immigration avait été en vigueur à mon époque, je n'aurais jamais pu accéder à une université française. Ma famille n'aurait pas eu les moyens de verser une caution, et je n'aurais pas eu la vie que je chéris aujourd'hui, entouré d'une famille que j'aime par-dessus tout, avec des amis et des frères et sœurs rencontrés sur ce territoire qui traverse actuellement une période tumultueuse de son histoire.

Article de Mostafa (courrier des lecteurs) Ouest-France du 30 décembre 2023

Messieurs MACRON, ATTAL et DUPONT-MORETTI : Comment pensez-vous que les salariés de ce pays vont régler leurs problèmes avec leurs patrons s'ils ne peuvent avoir accès à la justice en temps et en heure ?

Lorsqu'un salarié n'est pas payé alors qu'il a travaillé, lorsqu'un salarié est harcelé, lorsqu'il est licencié, lorsque les discussions et négociations n'ont pas abouti, seule la Justice permet de faire valoir ses droits, obtenir une conciliation ou obtenir un jugement.

C'est parce que les salariés ont espoir en la justice, c'est parce qu'ils ont confiance en la justice qu'ils acceptent d'attendre la décision, d'être « résilients » !

Le travail c'est une grande partie de la vie.
L'injustice au travail peut conduire à ne plus pouvoir vivre sa vie.

Si le gouvernement décide de réduire le délai à 2 ou 6 mois après le licenciement pour saisir la justice, beaucoup de salariés ne pourront pas faire valoir ce droit. C'est une période trop courte, le temps de réaliser, de chercher les informations, les conseils et de monter le dossier.

S'il n'y a pas ou plus de perspectives de justice, parce que les salariés n'ont plus le temps de la saisir ou parce qu'ils savent qu'ils ne gagneront que des « clopinettes » (selon le barème) :
comment pensez-vous qu'ils régleront leur problème ?
Comment se feront-ils justice ?

Quand il n'y a pas ou plus de perspectives de justice, c'est la violence qui s'impose et parfois explose.

Et c'est donc la guerre sociale.

Il faut en effet rappeler que la justice prud'homale a été érigée il y a plusieurs siècles pour que les salariés et les patrons ne règlent pas leurs différends dans la haine et la violence.

M. MACRON, vous avez souhaité un projet de « réarmement », nous ne le souhaitons sincèrement pas !

Emmanuel Macr... · 09/01/2024 ···
Cher @GabrielAttal, je sais pouvoir compter sur votre énergie et votre engagement pour mettre en œuvre le projet de réarmement et de régénération que j'ai annoncé. Dans la fidélité à l'esprit de 2017 : dépassement et audace. Au service de la Nation et des Français.

4753 4132 15,4k

La justice c'est aussi un Tribunal qui fonctionne.

Le Conseil de Prud'hommes fonctionne grâce aux personnels de greffe, aux agents administratifs, aux conseillers prud'homaux et magistrats.

La « performance du Conseil » est notamment directement liée au nombre de ces personnels.

Que se passe-t-il à Rennes ?

Pendant plus de trente ans, le fonctionnement du Conseil (dans les meilleurs de France) était notamment assuré par le personnel de greffe présent en nombre suffisant (notamment une greffière par section), y compris pour assurer l'accueil (2 agents).

Les départs à la retraite (pourtant prévisibles !) de greffières (5 sur à peine trois années) ont été remplacés très tardivement et partiellement. Outre les savoirs faire perdus, ce sont des agents débordés à peine arrivés qui forment les nouveaux arrivants. À l'accueil, maintenant c'est le roulement entre personnel pour assurer les horaires d'ouverture.

Au final, les audiences ne peuvent plus se dérouler avec sérénité, les agents sont à bout et peinent à contenir les délais pour faire le travail (délivrer rapidement les documents nécessaires à l'engagement de la procédure, à l'exécution des jugements etc.).

En plus de la réduction de leurs droits, les salariés ne bénéficient même plus d'une justice de qualité.

Le gouvernement n'a rien mis en place pour améliorer le sort des conseils de prud'hommes. À la lecture de la loi dite « d'orientation et de programmation pour la justice » (n°2023-1059 du 20 novembre dernier), on peut noter une augmentation significative du budget alloué à la justice, et la création, à horizon 2027, de 1 800 postes de greffiers supplémentaires mais nous savons pertinemment que la juridiction prud'homale sera, une nouvelle fois, « la dernière servie » !

Rappelons que des « *propositions paritaires pour une justice prud'homale renforcée* », ont été signées par nos syndicats en décembre 2021 et qu'elles sont toujours dans l'attente d'une retranscription dans le Code du travail. Il nous est répondu que ce dossier est toujours sur le bureau du ministre du budget !
Dit autrement, ce n'est pas un dossier prioritaire !

À la violence sociale, opposons la FORCE syndicale

L'UD aux côtés de ses militantes et militants !

Élections

FGTA **FO reste majoritaire chez Bridor**

Des élections ont eu lieu en fin d'année dernière chez Bridor à Servon-sur-Vilaine.

Avec 418 voix sur les 3 collèges et 10 élus , FO reste majoritaire devant la CGT .

Bravo et bon courage à François-Xavier Représentant Syndical et Nicolas nouveau Délégué Syndical

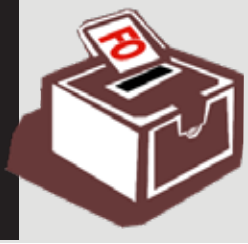

FO Santé Privé **FO confirme sa représentativité au pôle St. Hélier**

Les élections viennent de se dérouler au pôle santé St Helier (convention collective 51).

Avec 16,51% des voix, FO confirme sa représentativité et obtient 2 élus titulaires et 3 élus suppléants .

Bravo à Michel, Pauline, Leslie, Carole et toute l'équipe

Dans la rue contre la loi de la honte !

300 manifestant(e)s le 21 janvier à St Malo et un peu plus de 3000 cet après-midi à Rennes pour exiger le retrait pur et simple de la loi Darmanin, loi de la honte.

Nous n'attendons pas un simple "toilettage" par le conseil constitutionnel mais que cette loi infâme aille à sa place, dans les poubelles de l'histoire.

Nous faisons totalement le lien entre régression sociale et régression démocratique de la Macroneuse.

Victor nous a quittés

Victor DIAL était un militant historique du secteur de la santé publique en Ille-et-Vilaine et au-delà.

Très impliqué dans notre Union Départementale en soutien aux travailleurs, il a assumé longtemps un mandat de conseiller du salarié. Il était également trés actif sur le terrain.

L'année dernière encore, on le voyait (y compris la nuit) sur des points de blocage pendant la bagarre sur les retraites.

À Christiane sa conjointe, à ses enfants, l'UD adresse ses sincères condoléances.

Victor, tu resteras dans nos têtes et dans nos coeurs !

LE MOT DES TRÉSORIERS

N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2023, à votre règlement **merci de noter le nombre de timbres en retour à votre FD.**

Prix du timbre 2024 = 5.45 €

Les commandes 2024 dans e-fo ne seront validées qu'après réception des règlements de l'année 2023.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignables à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.

Qui est disponible une demi-journée par semaine ?

L'AFOC 35 recherche des bénévoles disponibles 2 ou 3 heures par semaine pour aider à défendre les locataires du logement social.

De plus en plus de locataires en difficulté font appel à l'AFOC nous avons besoin d'aide que ce soit pour les recevoir, suivre leur dossier (régulièrement), participer à des états des lieux et/ou à des réunions de réhabilitation pour les logements sociaux (occasionnel).

Le profil de nos bénévoles ? L'envie d'aider... sans nécessiter de compétences pointues dans le domaine. Des formations seront proposées aux bénévoles.

Pour **plus de renseignements**, contactez l'AFOC 35 et venez découvrir sur place comment nous agissons et à quel point nous sommes sympathiques

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi

Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3èmes mercredis de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60

STAGES CFMS 2024 à l'UD 35

RAPPEL, les inscriptions aux stages se font sur e-fo, pensez à anticiper vos demandes.

N'hésitez pas à contacter l'UD si souci pour s'inscrire : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

L'UD VOUS INFORME :

CLIN D'ŒIL DU PATOCHE

Macron président et 1er ministre

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- **Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.**
- **Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.**
- **Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.**
- **Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.**
- **Revalorisation des pensions.**

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages

STAGES CFMS 2024

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du lundi 29 JANV. au vendredi 2 FÉV.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 11 au vendredi 15 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Du mardi 16 au jeudi 18 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Du lundi 13 au vendredi 17 MAI	CSE	5 jours
Du lundi 10 au vendredi 14 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 23 au vendredi 27 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du mardi 27 au jeudi 29 OCTOBRE	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours
Du lundi 4 au vendredi 8 NOV.	SSCT	5 jours

ATTENTION ! la confédération demande une inscription par e-fo ... N'hésitez pas à nous contacter si souci pour s'inscrire.

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi, (juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.81.09.51.02
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC 35

Informer
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35 ASSURE SES PERMANENCES SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :

https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine

Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2024 : 5,45 €
tresorerie.udfo35@orange.fr